

**M. Horner:** Alors je l'invoque pour un autre motif, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député de Crowfoot sur une question de Règlement.

**M. Horner:** Je sais que cette question de Règlement ennuie la présidence mais j'ai surveillé le déroulement de la période des questions et l'objectif de Votre Honneur semble être de vouloir la faire progresser car lorsqu'une série de questions est posée à un ministre sur un sujet donné, le président semble estimer qu'après un certain temps il convient d'abandonner le sujet et de passer à un autre. Le Règlement prévoit qu'une question doit être urgente et d'importance nationale et ne pas prêter à controverse. Lorsque des questions sont posées sur un sujet précis il incombe à l'Orateur de décider seulement si elles sont urgentes et d'importance nationale.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a visiblement tort. Dans la pratique, les questions supplémentaires relèvent de l'entière discrétion de la présidence. C'est une pratique adoptée depuis longtemps.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE SOVIÉTIQUE

**M. l'Orateur:** Avant de passer à l'ordre du jour peut-être les députés aimeraient-ils que la présidence attire leur attention sur la présence à la tribune de l'Orateur d'une délégation parlementaire du Soviet suprême de l'URSS dirigée par M. Nikolai Tikhonov, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Au nom de tous les députés, qu'il me soit permis d'accueillir ces très distingués visiteurs. J'exprime l'espoir que leur visite au Canada est agréable et intéressante et qu'ils en garderont un bon souvenir. Nous tenons à exprimer notre plaisir de les voir aujourd'hui à la Chambre des communes du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député de Crowfoot invoque le Règlement.

**M. Horner:** Je crains que Votre Honneur n'ait pas très bien interprété le point que je soulevais en faisant appel au Règlement. Je ne parlais pas des questions supplémentaires, mais des questions principales que les députés de tout parti posent sur un sujet déterminé. Ce n'est pas à l'Orateur de décider que la discussion doit progresser et qu'on doit passer à un autre sujet. Si l'Orateur, qu'il s'agisse de Votre Honneur ou de quelqu'un d'autre, insiste à décider dans ce sens, il prêterait le flanc à l'accusation de vouloir tirer d'embarras un ministre auquel on s'en prend sur un sujet déterminé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Je ne voudrais pas accuser Votre Honneur de le faire, mais si vous prenez position et décidez qu'un nombre suffisant de questions ont été posées sur un sujet déterminé, vous vous exposez à cette accusation. Je ne voudrais pas que la présidence soit placée dans cette situation délicate.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'aimerais informer l'honorable député que je suis parfaitement disposé à faire face en tout temps à mes responsabilités.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que ce n'est pas notre système qui est ainsi mis en cause. L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement. Il s'agit d'autre chose.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis:** C'est un rappel au Règlement que la présidence tranchera sans peine. Il se rapporte à la réponse que le ministre de la Santé nationale et du bien-être social a donnée à la représentante de Vancouver-Kingsway, réponse qui n'est pas conforme aux faits. Si le ministre sait trouver en quoi il s'est trompé, peut-être, la prochaine fois qu'il prendra la parole, pourrait-il présenter ses excuses à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence a appelé l'ordre du jour. Le rappel au Règlement n'a pas sa raison d'être.

#### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

##### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude interrompue le lundi 20 mars, de la motion de M. Mahoney (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-169, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)